

SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	20
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	20
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	21
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	22
2.1.	Modalités de tarification	22
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	23
2.3.	Recettes	24
3.	Indicateurs de performance	25
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	25
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	25
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	27
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	27
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	27
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	28
4.	Financement des investissements.....	30
4.1.	Montants financiers.....	30
4.2.	Etat de la dette du service	30
4.3.	Amortissements	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Depollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Larressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 378** habitants au 31/12/2017 (5 425 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 207** abonnés au 31/12/2017 (3 206 au 31/12/2016).

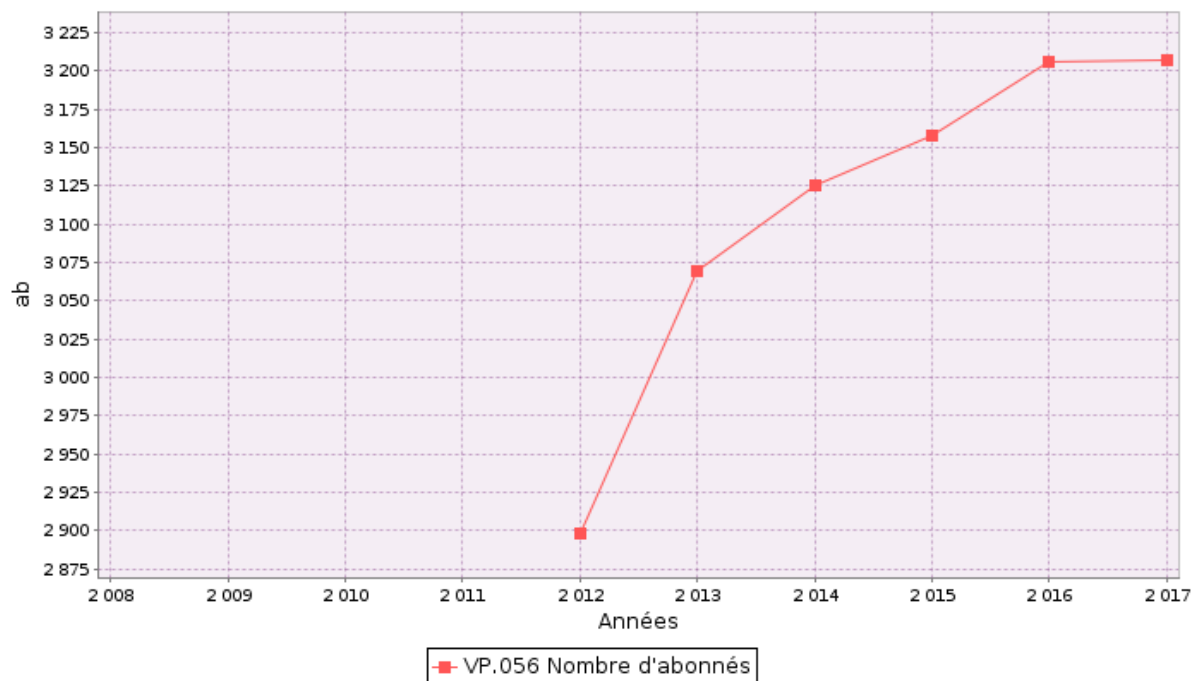
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés assainis 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques assainis au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques assainis au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés assainis au 31/12/2017	Variation en %
Beaumont	17	16	0	17	- 5.9 %
Bretagne-d'Armagnac	105	106	0	105	+ 1 %
Castelnau d'Auzan Labarrère	312	364	0	312	- 2.2 %
Cazeneuve	0	0	0	0	
Eauze	1648	1660	0	1648	+ 0,7 %
Fourcès	80	82	0	80	+ 2.5 %
Gondrin	400	396	0	400	- 1 %
Lagraulet-du-Gers	37	39	0	37	+ 5.4 %
Larressingle	33	34	0	33	+ 3 %
Larroque-sur-l'Osse	34	34	0	34	0 %
Lauraët	0	0	0	0	
Montréal	365	360	0	365	-1.4 %
Mouchan	115	116	0	115	0.9 %
Total	3206	3207	0	3206	

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 641.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **43.1** abonnés/km) au 31/12/2017. (49.02 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **1,68** habitants/abonné au 31/12/2017. (1,69 habitants/abonné au 31/12/2016).

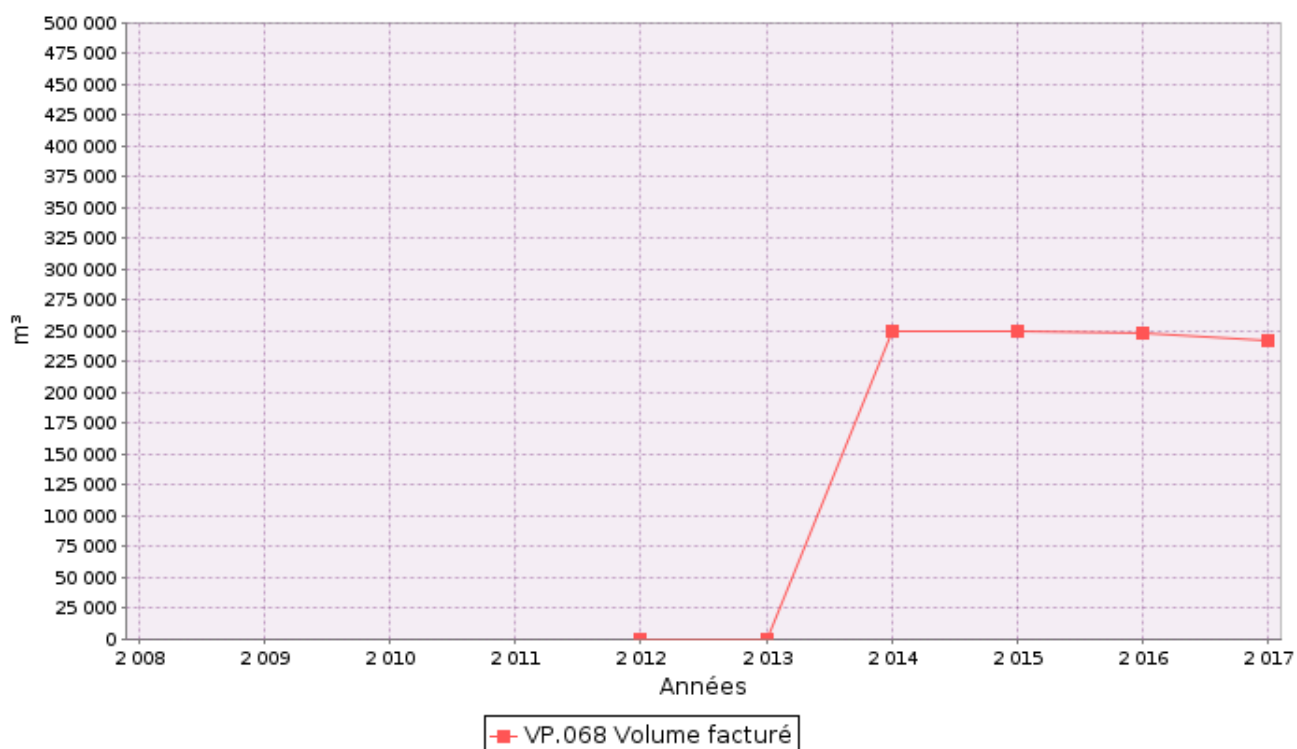


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		242 424	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	248 488		-2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2017 (**0** au 31/12/2016).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0** km de réseau unitaire hors branchements,
- **74.4** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **74,4** km (**65,4** km au 31/12/2016).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Eauze	120 m ³
Bassin d'orage	Montréal du Gers	150 m ³
Bassin d'orage	Gondrin	150 m ³



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **13** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : BEAUMONT
Code Sandre de la station : 050000132037

Caractéristiques générales											
Type de traitement	Décantation physique, Filtres plantés										
Commune d'implantation	Beaumont										
Lieu-dit	A Herrin										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60 EH										
Nombre d'abonnés raccordés	16										
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)	28										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	9 m ³ /j										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	Fossé récepteur => Ruisseau de Lauzéro => L'Osse										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35 mg/l		☐ et ☒ ou		60 %						
DCO			☐ et ☐ ou		60 %						
MES			☐ et ☐ ou		50 %						
NTK			☐ et ☐ ou								
Pt			☐ et ☐ ou								
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/05/2017	OUI	1.2		30		2.3		1.7		8.66	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 2 : BRETAGNE D'ARMAGNAC

Code Sandre de la station : 0532064V002

Caractéristiques générales											
Type de traitement		Décantation physique, filtres plantés									
Commune d'implantation		Bretagne d'Armagnac									
Lieu-dit		Chemin de Ménard									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		350 EH									
Nombre d'abonnés raccordés		106									
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)		209									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		52.5 m³/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 12/08/2008									
Milieu récepteur du rejet		Fossé récepteur => Izaute									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25 mg/l		☒ et ☐ ou		60 %					
DCO		125 mg/l		☒ et ☐ ou		60 %					
MES		35 mg/l		☒ et ☐ ou		50 %					
NTK		44 mg/l		☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/07/2017	OUI	3	99 %	56	93 %	23	96 %	39		9.78	
06/12/2017		13		74		8.4		55.2		6.86	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 3 : CASTELNAU D'AUZAN
Code Sandre de la station : 0532079V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Commune d'implantation				Castelnau d'Auzan							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				700 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				310							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				474							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				105 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau du Cocut => Gélise									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et ☐ ou							
DCO				☐ et ☐ ou						60 %	
MES				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/12/2017	OUI	13		99	99 %	22					
14/12/2017		14		49		8.4					

STEU N° 4 : EAUZE
Code Sandre de la station : 0532119V003

Caractéristiques générales											
Type de traitement		Boues activées aération prolongée									
Commune d'implantation		Eauze									
Lieu-dit		Broustet									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		5000 EH									
Nombre d'abonnés raccordés		1655									
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)		2764									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		750 m³/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 10/07/2008									
Milieu récepteur du rejet		Gélise									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25 mg/l		☐ et ☒ ou		94 %					
DCO		104 mg/l		☐ et ☒ ou		87 %					
MES		35 mg/l		☐ et ☒ ou		94 %					
NTK		10 mg/l		☐ et ☒ ou		90 %					
Pt		2 mg/l		☐ et ☒ ou		92 %					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/02/2017	OUI	3.8	98 %	30	97 %	6	98 %	1.7	98 %	1.88	80 %
12/07/2017	OUI	7	97 %	30	95 %	3.1	99 %	2.6	96 %	0.47	94 %
26/10/2017	OUI	3	98 %	30	92 %	6	96 %	1.3	98 %	1.03	84 %

STEU N° 5 : EAUZE (GUINLET)
Code Sandre de la station : 0532119V004

Caractéristiques générales											
Type de traitement		Décantation physique, Disques biologiques									
Commune d'implantation		Eauze									
Lieu-dit		Guinlet									
Capacité/ nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450 EH									
Nombre d'abonnés raccordés		5									
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)		75									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		67 m³/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 4/10/2006									
Milieu récepteur du rejet		Ru de Guinlet => Ruisseau du Coupé => Izaute									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25 mg/l		☐ et ☐ ou							
DCO		125 mg/l		☐ et ☐ ou							
MES				☐ et ☐ ou							
NTK				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/05/2017	OUI	3	97 %	31	91 %	6	97 %				
19/07/2017	OUI	2.5	99 %	30	95 %	2.2	99 %				
21/09/2017	OUI	1.1	99 %	30	95 %	2.6	98 %				

STEU N° 6 : FOURCES
Code Sandre de la station : 0532133V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Décantation physique, Lit bactérien							
Commune d'implantation				Fourcès							
Lieu-dit				Au Village							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				250 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				82							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				108							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				38 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Auzoue									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35 mg/l				☒ et ☐ ou				60 %	
DCO						☐ et ☐ ou				60 %	
MES						☐ et ☐ ou				50 %	
NTK						☐ et ☐ ou					
Pt						☐ et ☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/07/2017	OUI	8	95 %	47	90 %	10	96 %	8.1	93 %	8.4	35 %

STEU N° 7 : GONDRIN
Code Sandre de la station : 0532180V002

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Boues activées aération prolongée							
Commune d'implantation				LAGRAULET DU GERS							
Lieu-dit				La Gire							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1600 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				396							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				709							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				410 m ³ /j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 31/08/2011									
Milieu récepteur du rejet		Auzoue									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25 mg/l		☐ et ☒ ou				94 %			
DCO		125 mg/l		☐ et ☒ ou				84 %			
MES		50 mg/l		☐ et ☒ ou				92 %			
NTK		20 mg/l		☐ et ☐ ou							
Pt		3 mg/l		☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/04/2017		3	99 %	38	97	11	98 %	15.1	86 %	7.92	35 %
18/07/2017		1.5	> 99 %	30	97	2.2	> 99 %	1.2	99 %	10	25 %

STEU N° 8 : LABARRERE
Code Sandre de la station : 0532168V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Décantation physique, Lit bactérien							
Commune d'implantation				Labarrère							
Lieu-dit				Rue du château d'eau							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				54							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				83							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				22.5 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Fossé récepteur => Izaute									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25 mg/l		☒ et		☐ ou		60 %			
DCO		125 mg/l		☒ et		☐ ou		60 %			
MES		35 mg/l		☒ et		☐ ou		50 %			
NTK				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/07/2017		13		120		76		9.5		76	
16/11/2017		33		120		42		25.1		7.42	

STEU N° 9 : LAGRAULET DU GERS
Code Sandre de la station : 0532180V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Commune d'implantation				Lagraulet du Gers							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				50 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				37							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				56							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				7.5 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Fossé récepteur => Auzoue							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et		☐ ou					
DCO				☐ et		☐ ou		60 %			
MES				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
Pt				☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		12		81		26		58.9		8.52	

STEU N° 10 : LARRESSINGLE
Code Sandre de la station : 0532194V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Décantation physique, Lit bactérien							
Commune d'implantation				Larressingle							
Lieu-dit				Au Village							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				150 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				33							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				56							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				22.5 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Drainage agricole => Fossé récepteur => Osse									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35 mg/l		☐ et ☒ ou				60 %			
DCO				☐ et ☒ ou				60 %			
MES				☐ et ☒ ou				50 %			
NTK				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/05/2017	OUI	30.5		34		3		33.6		7.4	

STEU N°11 : LARROQUE SUR L'OSSE

Code Sandre de la station : 0532197V001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Décantation physique, filtres plantés							
Commune d'implantation				Larroque sur l'Osse							
Lieu-dit				Lotissement Guillaumeton							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				120 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				34							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				63							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				18 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet				Ruisseau Le Bousquet => Osse							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25 mg/l		☒ et ☐ ou				60 %			
DCO		125 mg/l		☒ et ☐ ou				60 %			
MES		35 mg/l		☒ et ☐ ou				50 %			
NTK				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/06/2017		3.8		43		24.2		37.3		10.8	

STEU N°12 : MONTREAL DU GERS
Code Sandre de la station : 0532290V002

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée							
Commune d'implantation				Montréal du Gers							
Lieu-dit				Route de Mézin							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				365							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				556							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				150 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 22/02/2011									
Milieu récepteur du rejet		Fossé récepteur => Auzoue									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25 mg/l		☐ et ☒ ou		94 %					
DCO		125 mg/l		☐ et ☒ ou		84 %					
MES		35 mg/l		☐ et ☒ ou		94 %					
NTK				☐ et ☐ ou							
Pt				☐ et ☐ ou							
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/08/2017	OUI	1.9	> 99 %	36	97 %	2	> 99 %	1.5	99 %	10.4	21 %
21/11/2017	OUI	3	99 %	30	96 %	9.6	98 %	1.8	98 %	8.74	16 %

STEU N°13 : MOUCHAN
Code Sandre de la station : 0532292V01

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés							
Commune d'implantation				Mouchan							
Lieu-dit				Au Balagué							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				450 EH							
Nombre d'abonnés raccordés				115							
Nombre d'habitants raccordés (Estimation)				219							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				70 m³/j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 24/06/2011									
Milieu récepteur du rejet		L'Osse									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35 mg/l		☒ et		☐ ou		60 %			
DCO		200 mg/l		☒ et		☐ ou		60 %			
MES		50 mg/l		☒ et		☐ ou		50 %			
NTK		100 mg/l		☐ et		☐ ou					
Pt		15 mg/l		☐ et		☐ ou					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/05/2017		1.5		37		3.6		2.2		10.7	

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BEAUMONT (Code Sandre : 0532037V001)	0.54	0.50
Station d'épuration de BRETAGNE D'ARMAGNAC - 2 (Code Sandre : 0532064V002)	3.73	3.76
Station d'épuration de CASTELNAU D'AUZAN (Code Sandre : 0532079V001)	-	-
Station d'épuration d'EAUZE (Code Sandre : 0532119V003)	49.76	49.75
Station d'épuration du GOLF DE GUINLET (Code Sandre : 0532119V002)	1.5	1.35
Station d'épuration de FOURCES (Code Sandre : 0532133V001)	1.91	1.95
Station d'épuration de GONDRIN - Route de Lagraulet (Code Sandre : 0532180V002)	12.85	12.76
Station d'épuration de LABARRERE 1 (Code Sandre : 0532168V001)	1.52	1.49
Station d'épuration de LAGRAULET DU GERS (Code Sandre : 0532180V001)	-	-
Station d'épuration de LARRESSINGLE - 2 (Code Sandre : 0532194V002)	1.01	1.02
Station d'épuration LARROQUE SUR L'OSSE (Code Sandre : 0532197V001)	1.13	1.15
Station d'épuration de MONTREAL 2 (Code Sandre : 0532290V002)	10.02	9.78
Station d'épuration MOUCHAN (Code Sandre : 0532292V01)	3.95	3.65
Total des boues produites	87.77	87.16



1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration de BEAUMONT (Code Sandre : 0532037V001)	0.1	0.11
Station d'épuration de BRETAGNE D'ARMAGNAC - 2 (Code Sandre : 0532064V002)	0	0.63
Station d'épuration de CASTELNAU D'AUZAN (Code Sandre : 0532079V001)	-	71.29
Station d'épuration d'EAUZE (Code Sandre : 0532119V003)	28.9	36.02
Station d'épuration du GOLF DE GUINLET (Code Sandre : 0532119V002)	2.7	0
Station d'épuration de FOURCES (Code Sandre : 0532133V001)	0	0.14
Station d'épuration de GONDRIN - Route de Lagraulet (Code Sandre : 0532180V002)	6.1	7.96
Station d'épuration de LABARRERE 1 (Code Sandre : 0532168V001)	0	0.51
Station d'épuration de LAGRAULET DU GERS (Code Sandre : 0532180V001)	-	-
Station d'épuration de LARRESSINGLE - 2 (Code Sandre : 0532194V002)	0.5	0.35
Station d'épuration LARROQUE SUR L'OSSE (Code Sandre : 0532197V001)	0.3	0.25
Station d'épuration de MONTREAL 2 (Code Sandre : 0532290V002)	8.3	9.78
Station d'épuration MOUCHAN (Code Sandre : 0532292V01)	0	0
Total des boues évacuées	46.9	119.26

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 ⁽¹⁾	83,16 €	83,16 €
	Abonnement DN 40 ⁽¹⁾	291,06 €	291,06 €
	Abonnement DN 60 ⁽¹⁾	498,96 €	498,96 €
	Abonnement DN 100 ⁽¹⁾	1 995,84 €	1 995,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,795 €/m ³	1,957 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,250 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **05/04/2017** effective à compter du **01/03/2017** fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

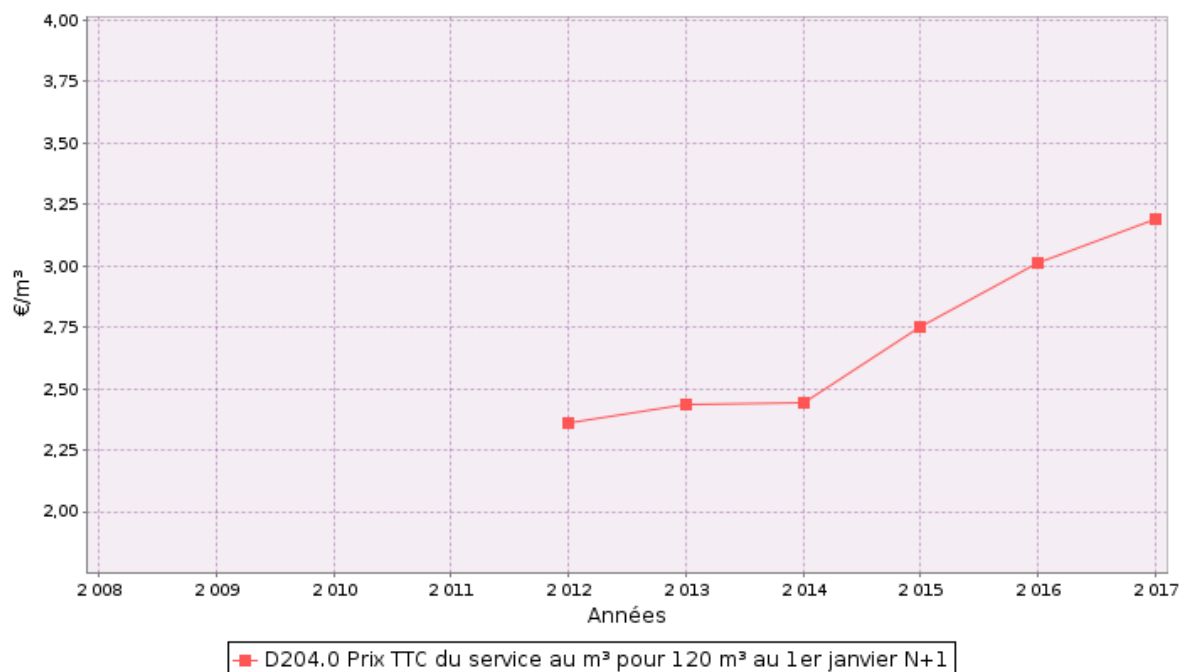
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	83,16	83,16	0%
Part proportionnelle	215,40	234,84	9,03%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	298,56	318	6,51%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30	2,04%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	32,80	34,80	6,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,20	64,80	4,18%
Total	360,76	382,80	6,11%
Prix TTC au m³	3,01	3,19	6,11%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



La facturation peut s'effectuer avec une fréquence :

- ☐ Annuelle
- ☒ Semestrielle
- ☐ Trimestrielle
- ☒ Mensuelle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	762 454,13	806 526,57	5,8%
<i>dont abonnements</i>	273 827,63	276 630, 07	1%
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés	429,00	0,00	-100%
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	762 883,13	806 526, 57	5,7%
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	48 954,00	33 537,00	- 31.5%
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	6 989,06	4 959,38	- 29.04 %
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	55 943,06	38 496,38	- 31%
Total des recettes	818 826,19	845 022.95	3.2 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : **806 526,57 €** (762 883 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **69,1%** des 4 641 abonnés potentiels (69,09% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	71

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **71** pour l'exercice 2017 (71 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration d'EAUZE	165,9	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration d'EAUZE	165,9	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration d'EAUZE	165,9	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de BEAUMONT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.11
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,11

Station d'épuration de BRETAGNE D'ARMAGNAC :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.63
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.63

Station d'épuration de CASTELNAU D'AUZAN :

Filières mises en oeuvre		tMS
Epandage Agricole	☒ Conforme	71.29
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		71.29

Station d'épuration d'EAUZE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage « Produit » NFU44095 (SYDEC)	☒ Conforme	36.02
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		36.02

Station d'épuration du FOURCES :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.14
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.14

Station d'épuration de GONDRIN - Route de Lagraulet :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage « Produit » NFU44095 (SYDEC)	☒ Conforme	7.96
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		7.96

Station d'épuration de LABARRERE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.51
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.51

Station d'épuration de LARRESSINGLE - 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.35
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.35

Station d'épuration LARROQUE SUR L'OSSE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	0.25
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.25

Station d'épuration de MONTREAL 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (STEU d'EAUZE)	☒ Conforme	2
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	270 774,78	43 296,37
Montants des subventions en €	211 982,68	40 065,18
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		5 427 236,35	4 779 903,40
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	189 737,87	202 174,84
	en intérêts	147 336,40	152 772,41

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de **262 941,66 €** (404 402,00 € en 2016).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, **879,72** € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0036** €/m³ pour l'année 2017 (0,0107 €/m³ en 2016).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 425	5 378
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	46.9	119.26
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3.01	3,19
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	69.09%	69,10%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	71	71
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0107	0,0036